



# J'ai besoin d'un branchement provisoire/de chantier

J'ai besoin d'électricité de façon provisoire pour un chantier, une manifestation, un évènement sportif...

1

Je choisis un fournisseur d'électricité à l'adresse suivante :

<http://www.energie-info.fr/>

- Je lui fournis mes coordonnées.
- Je l'informe de la puissance nécessaire.
- Je lui communique la date de raccordement et du débranchement.

2

Je dois mettre à disposition le matériel nécessaire :

- Un coffret de branchement équipé des éléments suivants :
  - Un compteur
  - Un coupe circuit principal individuel (2 ou 4 fils)
  - Un disjoncteur (2 ou 4 fils)
  - Un câble de liaison entre le coffret et le réseau Enedis

3

Mon fournisseur d'électricité contacte Enedis et lui adresse ma demande de branchement provisoire.

4

Enedis :

- M'envoie un acte d'engagement que je retourne signé.
- Réalise le raccordement.